

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 1 février 2023

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES LANCEMENT DU FONDS VERT

Annoncé le 27 août 2022 par la Première ministre Élisabeth BORNE, le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de **2 milliards d'euros** de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Ce nouveau Fonds répond ainsi à la nécessité d'agir rapidement pour augmenter la sobriété et la résilience du territoire face aux effets du bouleversement climatique, que les phénomènes de l'été 2022 ont révélé dans le département du Jura (feux de forêt, sécheresse), et que l'évolution des coûts énergétiques a confirmé.

Depuis le 27 janvier, les porteurs de projet peuvent déposer leurs dossiers en ligne, sur la plateforme déjà utilisée dans le cadre d'autres dotations de l'État : <https://www.demarches-simplifiees.fr/>

Un guide à destination des décideurs locaux a également été diffusé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

**Direction
des services
du cabinet**

Le déploiement local du Fonds vert

Le fonds vert se décline en 14 mesures, dont 11 concernent la région BFC.

Chaque mesure porte des exigences et une ambition pour répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique :

- Le recyclage des friches (crédits et instruction délégués à l'ADEME pour les sites pollués et à la DREAL pour le reste)
- Le tri à la source et la valorisation des bio-déchets (crédits et instruction délégués à l'ADEME)
- L'accompagnement de la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB, crédits et instruction délégués à l'Agence de l'eau, non fongible)
- La rénovation énergétique des bâtiments publics
- La rénovation des parcs de luminaires d'éclairages publics
- Le développement du covoiturage
- La prévention des inondations (PAPI/GEMAPI)
- La renaturation des villes (Agence de l'eau)
- La prévention des risques d'incendies en forêt
- L'accompagnement du déploiement des ZFE-m
- L'ingénierie d'animation et de planification de TE

Dans le Jura, 6,3 millions d'euros sont dédiés au Fonds vert avec notamment 1,4 millions € pour la rénovation énergétique des bâtiments, 1,2 millions € pour le recyclage foncier, 600 000 € pour la rénovation de l'éclairage public, 600 000 € pour la biodiversité et 480 000 € pour la renaturation en ville, 200 000 € pour le covoiturage et 200 000 € sur la question des biodéchets.

Afin d'accompagner les collectivités pour l'émergence de leurs projets par la réalisation d'étude préalable, une enveloppe de plus de **80 000 € est prévue pour financer l'ingénierie.**

D'ores et déjà, le travail de repérage des dossiers potentiellement éligibles au Fonds vert a débuté sur la base des dossiers déposés au titre de la DETR 2023 et à partir des Contrats de relance de transition écologique (CRTE) que l'État a signé avec les collectivités territoriales.

Ce premier recensement suit l'exigence de rapidité et d'accélération voulue par la mise en place de ce Fonds, et permet d'identifier des projets qui répondent aux exigences mentionnées dans les cahiers d'accompagnement de chaque mesure : par exemple, un gain énergétique de 40 % avant et après travaux pour la rénovation des bâtiments publics ou une baisse de la puissance installée d'au moins 25 % pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Dans ce cadre, 5 dossiers sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, plus de 100 dossiers de rénovation d'éclairage public, ainsi que des projets de renaturation et des projets liés au covoiturage pourront être déposés dès maintenant sur la plateforme démarches simplifiées ouvertes depuis le 27 janvier dernier.

Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX

L'organisation locale des services pour le déploiement du fonds vert

Dans le Jura, un délégué à la transition écologique auprès du Préfet sera prochainement nommé (M. Pascal BERTHAUD, chef du service Connaissance Prospective Habitat à la DDT du Jura, est chargé d'assurer l'intérim), afin d'assurer la coordination entre les différents services de l'État mobilisés dans la gestion du Fonds vert.

Par ailleurs, l'organisation retenue au sein des services de l'État départementaux est la suivante :

- la Direction départementale des territoires pour l'instruction technique
- la Préfecture pour la gestion administrative et financière

Un point d'entrée unique a été mis en place pour saisir les services : pref-fondsvert@jura.gouv.fr

Cette organisation est complémentaire des dispositifs habituels (DETR-DSIL), afin que l'appui de l'État aux collectivités soit le plus optimal.

Le Fonds vert est une opportunité forte pour les collectivités de bénéficier d'un accompagnement important dans la réalisation de leurs projets ambitieux en faveur de la transition écologique et énergétique. Le montant inédit dédié à ce Fonds permet aux collectivités de réaliser rapidement leurs projets, et ainsi d'accélérer la transition dans les territoires.

Ce Fonds est destiné à bénéficier à toutes les collectivités jurassiennes quelles que soient leurs tailles et leurs moyens en ingénierie.

L'année 2023 permettra de financer les dossiers déjà prêts à démarrer, et de préparer l'avenir avec le financement des études nécessaires à l'aboutissement des projets encore en réflexion, dans le respect des exigences du Fonds vert.

Plus d'informations sur : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert>

Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX